



Le Président
The Chairman

**REUNION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA) ET SYMPOSIUM SUR LE THEME :
« ROLE DES BANQUES CENTRALES DANS L'INTEGRATION MONETAIRE »**

Tripoli, 29-30 mars 2004

PRINCIPALES CONCLUSIONS

La Central Bank of Libya a abrité le 29 mars 2004, une réunion extraordinaire de l'Association des Banques Centrales africaines (ABCA) et un symposium sur le « Rôle des Banques Centrales dans l'intégration monétaire ». Les deux sous-thèmes ci-après ont été traités :

- *Le rôle des Banques Centrales dans l'intégration monétaire ;*
- *Intégration monétaire et économique : défis et perspectives.*

**I. Première session : " LE ROLE DES BANQUES CENTRALES DANS
L'INTEGRATION MONETAIRE"**

- 1.1. L'auteur avait une tâche difficile mais il s'en est acquitté brillamment, en présentant un exposé très élaboré produit au terme de recherches approfondies sur le thème « les Banques Centrales et l'intégration monétaire en Afrique » et ceci malgré quelques faiblesses en matière de techniques économétriques. Six principales conclusions ont pu être tirées de cet exposé et des discussions qu'il a générées.
- 1.2. Premièrement, bien que des progrès insuffisants ont été accomplis par le passé en matière d'union monétaire en Afrique, l'avenir reste plus prometteur du fait de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique de l'ABCA.
- 1.3. Deuxièmement, l'intégration monétaire fait partie du processus d'intégration économique, commerciale et financière. Les Banques Centrales sont par conséquent interpellées pour la préservation de la valeur de la monnaie ; elles constituent des institutions sociales qui traduisent les aspects externes d'une bonne politique monétaire. Cependant, l'intégration monétaire requiert des éléments autres que les Banques Centrales. Ces éléments incluent d'autres institutions spécialisées, ainsi que des mesures structurelles, tels les tarifs zéro et les tarifs extérieurs communs des zones économiques régionales, qui peuvent permettre aux pays africains de développer le commerce transfrontalier des biens et services.

- 1.4. Troisièmement, les Banques Centrales doivent être indépendantes vis-à-vis des Autorités budgétaires afin de maintenir les déficits budgétaires à des niveaux soutenables. L'indépendance des Banques Centrales sera un atout essentiel pour l'intégration monétaire.
- 1.5. Quatrièmement, l'intégration monétaire requiert une harmonisation des monnaies en commençant par une réduction du nombre de monnaies en circulation en Afrique, une intégration des Banques Centrales et des systèmes financiers au niveau sous-régional. Ceci constitue une étape vers la création de la Banque Centrale Africaine.
- 1.6. Cinquièmement, les sources et la dynamique de la croissance économique doivent être maîtrisées, notamment par une augmentation de la capacité de production et une amélioration des échanges et des investissements à travers le continent.
- 1.7. Sixièmement, l'analyse économétrique faite dans le document et les tests y afférents doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie par les services des Etudes des différentes Banques Centrales, en vue de concevoir des modèles et des méthodologies plus élaborés pour une meilleure compréhension des questions traitées.

II. Deuxième session : « INTEGRATION MONETAIRE ET ECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES »

- 2.1. L'intégration économique est un processus par lequel un groupe de pays essayent de promouvoir des relations économiques entre eux, dans le but global de créer un environnement économique plus large et de renforcer une croissance et un développement durables. L'intégration économique et monétaire exige le respect de critères de convergence de premier et de second rangs.
- 2.2. Elle suppose également des accords de coopération monétaire qui peuvent comprendre, entre autres, la mise en place d'une Autorité monétaire centrale, une politique monétaire unique, une monnaie commune ou un mécanisme par lequel toutes les monnaies nationales d'un groupe de pays deviennent convertibles.
- 2.3. Les discussions ont mis l'accent sur les avantages suivants de l'intégration monétaire et économique, ainsi que sur les coûts et les perspectives y afférents.

Avantages de l'intégration monétaire et économique

2.4. Les avantages couvrent, entre autres, :

- le renforcement des systèmes de paiement des biens et services, afin de promouvoir les échanges ;
- la stabilité du taux de change et la convertibilité des monnaies nationales pour favoriser le commerce et l'utilisation optimale du capital ;
- l'amélioration de la discipline budgétaire à travers l'adhésion collective aux critères adoptés ;
- l'accroissement de l'épargne en mettant en commun les réserves extérieures et en améliorant leur gestion ;
- le renforcement de la concurrence, en bénéficiant des économies d'échelle, de la réduction des coûts des transactions et des meilleures perspectives à tirer du renforcement du système financier ;
- l'encouragement de la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre, des biens et des services au sein de la région ;
- la création d'un environnement plus propice à la mise en commun des ressources pour le développement des infrastructures régionales essentielles, et le renforcement de l'efficacité dans la répartition des ressources nationales et régionales ;
- l'intégration des marchés des capitaux pour promouvoir l'approfondissement des marchés, de plus grandes opportunités de concurrence et d'investissement pour les investisseurs institutionnels et privés.

Coûts

2.5. Les coûts de l'intégration monétaire et économique couvrent, entre autres, :

- un haut niveau de volonté et d'engagement politiques ;
- la perte de souveraineté et d'autonomie en matière de formulation de politique monétaire nationale et d'adoption des mesures de stabilisation ;
- des modifications dans la répartition de la population dans l'espace, compte tenu du fait que la main-d'œuvre se déplacera vers « les zones d'activités » de l'union ;
- les conflits régionaux et sous-régionaux ;
- l'existence de chevauchements de l'appartenance des pays aux groupements sous-régionaux et hésitation à appartenir à un groupement, et
- la faiblesse des cadres institutionnels et juridiques. .

Perspectives

2.6. Malgré les défis importants ci-dessus évoqués, les expériences d'union économique et monétaire en Afrique ont de meilleures chances de réussir, tant du fait de l'appui politique fort des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains que de l'engagement continu et du dévouement des décideurs et des technocrates du continent. Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest par exemple, le programme d'intégration monétaire, dans l'option accélérée adoptée par la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest, a atteint un niveau avancé, avec l'introduction d'une monnaie commune prévue pour le 1^{er} juillet 2005. L'objectif ultime est de favoriser éventuellement une union anticipée de l'UEMOA (pays francophones de l'Afrique de l'Ouest) et du WAMZ (pays anglophones et la Guinée) pour réaliser le programme d'intégration monétaire de la CEDEAO.

III. DISCOURS DE SON EXCELLENCE MOUAMMAR EL KADHAFI

3.1. Son Excellence Mouammar El KADHAFI a honoré le symposium de sa présence lors des discussions du deuxième sous-thème : « Intégration Monétaire en Afrique : défis et perspectives ».

3.2. Après les discussions du panel, Son Excellence a prononcé un discours sur l'urgence de l'intégration économique et monétaire en Afrique.

3.3. Il a rappelé que le monde a connu des changements profonds au cours de ces 20 dernières années avec la création de l'Union Européenne (UE), l'Accord de Libre Echange Nord Américain (ALENA), et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il a indiqué que les Etats-Nations ne sont plus viables, notamment au niveau mondial. Par conséquent, la seule feuille de route qui reste pour les pays africains est la formation d'une grande région économique et politique.

3.4. A cet égard, Son Excellence Mouammar El KADHAFI a réaffirmé que :

- Les dirigeants africains ont déjà marqué leur accord pour la création d'une Banque Centrale Africaine, d'un Fonds Monétaire Africain et d'une Banque Africaine d'Investissement comme faisant partie des institutions de l'Union Africaine spécialement prévues dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine. Ainsi, après avoir consulté les autres dirigeants africains, il invite instamment les Gouverneurs de l'ABCA à s'appropriier immédiatement la création de la Banque Centrale Africaine.
- L'Afrique doit s'inspirer des expériences actuelles en cours au niveau de la communauté internationale pour aller plus vite que l'Union Européenne.

3.5. L'ABCA pourrait commencer à mettre en place ce qui suit :

- Une Assemblée des Banques Centrales Africaines, un Conseil des Gouverneurs et autres procédures administratives. L'Assemblée des Banques Centrales et le Conseil des Gouverneurs formeront l'Assemblée générale de la Banque Centrale Africaine.
- S'inspirer des leçons de l'Union Monétaire Ouest Africaine et demander l'assistance des Gouverneurs africains pour créer la Banque Centrale Africaine immédiatement.
- Enfin, sans une intégration économique et monétaire, il n'y aura ni progrès, ni développement durable de la grande masse de la population africaine et la voix de l'Afrique ne sera jamais entendue.

IV. REPONSE DU PRESIDENT DE L'ABCA

- 4.1. Dans son allocution, le Président de l'ABCA, Gouverneur de la Bank of Uganda, M. E. Tumusiime-Mutebile a assuré Son Excellence Mouammar El KADHAFI que les Gouverneurs des Banques Centrales africaines sont également d'avis que la création de la Banque Centrale Africaine passe par un processus long qui, selon les délais prescrits par le Programme de Coopération Monétaire en Afrique de l'ABCA, ne s'achevera pas avant l'an 2021.
- 4.2. Aussi, conformément à l'esprit de la Déclaration de Syrte, le Bureau de l'ABCA a donné mandat au Comité Technique de réviser les critères de convergence et les délais en vue de la création de la Banque Centrale Africaine avant 2021, date retenue pour le Programme de Coopération Monétaire en Afrique. Le Comité Technique doit présenter son rapport au Conseil des Gouverneurs lors de sa prochaine réunion ordinaire prévue dans les prochains jours à Yaoundé au Cameroun. Pour l'ABCA, les conditions macroéconomiques doivent être propices à la création de la Banque Centrale Africaine sur des bases durables.
- 4.3. Il a assuré Son Excellence Mouammar El KADHAFI que tous les Gouverneurs partagent l'engagement de l'Union Africaine de créer la Banque Centrale Africaine. Toutefois, l'ABCA a adressé une correspondance à la Commission de l'UA sur la création des autres institutions financières prévues par l'Article 19 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine dans laquelle elle estime qu'il n'est pas opportun de créer une Banque Africaine d'Investissement ni un Fonds Monétaire Africain. Cette position se justifie par le fait qu'au sein de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Afrique a prévu un volet pour les opérations d'investissement. Ce qui est attendu de l'Afrique actuellement est d'inviter les pays africains à accroître leurs parts dans le capital de la BAD en vue d'y renforcer leur influence par rapport aux membres non régionaux.

- 4.4. Pour ce qui concerne le Fonds Monétaire Africain, sa création nécessitera un apport d'argent frais au titre des contributions de l'Afrique, augmentant ainsi le poids des capitaux à mobiliser, sans oublier qu'en même temps, les Etats africains devront continuer à honorer leurs engagements vis-à-vis des Institutions de Bretton Woods afin de maintenir la voix de l'Afrique à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire International. A ce stade, il conviendrait de souligner que la simple création d'un Fonds Monétaire Africain ne dispenserait pas les Etats de leurs obligations à l'égard des statuts du FMI.
- 4.5. Les Gouverneurs sont en parfait accord avec l'idée qu'une démarche accélérée devrait être retenue dans le processus de création de la Banque Centrale Africaine. Par conséquent, ils vont rendre compte à leurs Ministres des Finances respectifs, le contenu du message de Son Excellence Mouammar El KADHAFI tout en leur demandant de prendre une position sur ce sujet et d'en rendre compte à nos Chefs d'Etat et de Gouvernement respectifs.
- 4.6. Les Gouverneurs ont exprimé leurs sincères remerciements à la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste pour l'accueil chaleureux dont ils ont été l'objet.



E. Tumusiime-Mutebile
Gouverneur
Bank of Uganda
Président de l'ABCA